

Charte pour l'accompagnement bénévole et la promotion des soins palliatifs

En vertu de l'article L1110-11 du Code de Santé Publique, les associations qui organisent l'intervention des bénévoles se dotent d'une charte qui définit les principes qu'ils doivent respecter dans leur action. Ces principes comportent notamment le respect des opinions philosophiques et religieuses de la personne accompagnée, le respect de sa dignité et de son intimité, la discrétion, la confidentialité, l'absence d'interférence dans les soins.

Depuis 1984, le mouvement des ASP a été un acteur majeur du développement des soins palliatifs en France. Il y a pris une part active par la mise en place d'équipes d'accompagnants bénévoles auprès des malades. Son action est aujourd'hui reconnue et encadrée par la loi. La présente charte structure et guide son action.

Notre vision des soins palliatifs

Les soins palliatifs sont une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. Leur objectif est de soulager les symptômes douloureux ou inconfortables et de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle du malade et de ses proches.

Pour cela, ils s'appuient sur une démarche de soins pluridisciplinaire où les bénévoles formés ont toute leur place, au côté et en lien avec les professionnels.

Les soins palliatifs cherchent à limiter les investigations intrusives, interdisent les traitements déraisonnables et refusent la provocation intentionnelle de la mort. Ils s'efforcent de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès.

Notre identité et nos valeurs

L'approche de nos associations, représentantes de la société civile, est solidaire et humaniste. Elle vise à soutenir les personnes jusqu'à la fin de leur vie, la mort faisant partie d'un processus naturel.

Notre action collective et l'implication de chaque bénévole visent à ce que toute personne relevant d'une démarche palliative (lors de maladies graves et évolutives, de certaines maladies chroniques, en fin de vie, dans le cadre de soins de supports, dans certaines situations de crise...) puisse avoir accès à des soins palliatifs de qualité, dès l'annonce de la maladie et partout en France – Métropole et DOM-TOM.

En d'autres termes, nous considérons que toute personne malade doit pouvoir prétendre à être soutenue, entourée, accompagnée et aidée à vivre pleinement jusqu'à sa mort.

Soucieux de fraternité, de dignité et de vérité, nous sommes mus par les valeurs de respect et de solidarité.

Nous sommes indépendants de tout mouvement religieux, politique ou philosophique. Nous agissons dans le respect des pensées et opinions de chaque personne accompagnée, le respect de son intimité, la discrétion, la confidentialité et l'absence d'interférence dans les soins.

Nos missions

En collaboration avec les équipes de soins nous accompagnons les personnes relevant d'une démarche palliative et leurs proches, au sein des établissements de santé, établissements médico-sociaux, en EHPAD ou à domicile. Nous souhaitons être présents auprès du plus grand nombre possible de personnes nécessitant ces soins.

Nos bénévoles s'adressent de façon personnalisée à chaque malade et à ses proches. Ils sont également dans leur rôle quand ils proposent un soutien aux proches en deuil.

Par nos actions auprès des pouvoirs publics, du monde de la santé, de la société civile, nous œuvrons, en lien avec d'autres intervenants, à une meilleure connaissance des droits des personnes malades et à la diffusion de la culture palliative.

Nos principes de fonctionnement

Notre fonctionnement repose sur :

- ✓ Des **bénévoles** engagés sur des missions **d'accompagnement**.
- ✓ Des **bénévoles dits de « structure »** qui s'engagent dans le fonctionnement du mouvement national et de ses associations adhérentes.
- ✓ Des **associations territoriales** autonomes adhérentes à la présente charte et liées par convention aux établissements de santé, établissements médico-sociaux, EHPAD et réseaux de santé. Elles assurent le recrutement, la formation, le suivi et le soutien de leurs bénévoles et participent sur leur territoire à la promotion de la culture palliative.
- ✓ Un **mouvement national** garant de la présente charte et mandaté par les associations territoriales : sa mission est d'apporter aide et soutien aux associations territoriales existantes ou en création, de mettre en valeur son action au niveau national et de représenter le mouvement auprès des pouvoirs publics.

Notre **mouvement national** définit les axes d'une politique générale en lien avec les bénévoles représentés par leur association territoriale et met au point les outils correspondants.

Il se mobilise pour trouver les fonds nécessaires à la réalisation des objectifs fixés et le financement de projets innovants.

- ✓ Des **salariés** qui assurent la permanence du fonctionnement.

Nos bénévoles

- ✓ **Le bénévole « d'accompagnement »** adhère pleinement à la charte. Il fait l'objet d'une sélection et d'une formation lors de son intégration. Il s'engage à participer à des groupes de parole périodiques et à la formation continue. A l'issue de sa formation initiale il exerce son bénévolat au sein d'une équipe liée à un ou plusieurs lieux de soins. L'accompagnant bénévole est présent auprès des personnes relevant d'une démarche palliative, ainsi qu'auprès de leurs proches, y compris éventuellement au cours de la phase du deuil.

Son rôle est d'écouter et de conforter par sa présence attentive, sans prosélytisme et en toute confidentialité, le malade et son entourage, en dehors de tout projet pour lui.

L'accompagnant bénévole est sous la responsabilité de l'association. Il s'inscrit en partenaire de l'équipe soignante, sans jamais prétendre à en faire partie, ni prodiguer de soins. Il collabore avec elle dans une perspective globale d'accompagnement et de soins de la personne accompagnée.

- ✓ **Le bénévole « de structure »** adhère pleinement à la charte. Il fait l'objet d'une sélection et d'une intégration et peut bénéficier de formations. Par sa participation à la vie de l'association, il contribue à son bon fonctionnement et à la réalisation de ses objectifs.

Chaque bénévole est appelé à participer au sein de l'association et dans son entourage à **la promotion de la culture palliative**.